



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

LC-EDM080625

Paris, le 30 juillet 2008

Le Président

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Les conclusions du Grenelle sont fondatrices d'une adaptation de notre économie et de notre organisation sociale aux nouveaux enjeux de notre monde.

Pour l'agriculture, il s'agit tout d'abord d'assurer sa fonction nourricière pour une population toujours croissante et qui aspire à mieux vivre. Il s'agit aussi de répondre à la nécessité stratégique d'étoffer notre bouquet énergétique et de proposer des bioproduits qui épargnent les énergies fossiles.

Nous voulons ensemble que ce développement s'inscrive dans une politique d'aménagement du territoire, soit protecteur de nos patrimoines écologiques toujours plus rares et menacés. Nous savons que partout dans le Monde, l'agriculture sera, est la première touchée par les dérèglements climatiques.

Nous nous sommes engagés résolument à la FNSEA dans le projet du Président de la République de tracer, à cinq, une feuille de route tout à la fois ambitieuse et réaliste pour la France de demain.

Ce projet n'a de sens que s'il s'appuie sur un consensus propice à la mobilisation de tous et de chacune et chacun d'entre nous.

Votre gouvernement, par la voix de Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat chargé du Grenelle de l'Environnement, s'est montré attaché à ce que seules les mesures actées dans les conclusions des Tables Rondes du Grenelle, confirmées ou finalisées par les COMOP se traduisent en lois et décrets.

Or, nous constatons avec regret que cette ligne de conduite n'est plus respectée. C'est ainsi que les documents qu'ont découvert le 21 juillet dernier les participants au Comité de Suivi présidé par le ministre d'Etat Jean-Louis Borloo, intègrent plusieurs dispositions réglementaires ou fiscales, qui sont hors Grenelle. C'est le cas, par exemple, de l'instauration d'une taxe azote ou du relèvement de la redevance pesant sur les produits phytosanitaires ou encore de l'aménagement des dispositions fiscales sur les biocarburants.

/...

Nous regrettons que les dispositions fiscales présentées comme devant accompagner le Grenelle et figurant dans le projet de loi de Finances 2009 n'aient pas été présentées préalablement à notre organisation professionnelle.

La liste est longue des dispositions présentées comme consensuelles, qui ne le sont pas et qui n'ont pas été validées par les COMOP.

Par exemple :

- la mise en place de **servitudes** de 5m de large le long des cours d'eau, ne figure ni dans les conclusions des Tables Rondes ni dans la loi de programmation (Grenelle 1) ; le principe de contractualisation, acté dans le Grenelle, n'est absolument pas repris ;
- l'**opposabilité** au tiers de la trame verte et bleue se limitait aux grandes infrastructures dans les conclusions de la Table Ronde consacrée à la biodiversité ;
- l'**obligation** de pratiquer l'agriculture biologique dans les périmètres de protection des captages d'eau n'est pas issue de nos travaux communs ;
- l'**expropriation** des agriculteurs exploitant dans les zones humides, la remise en cause du statut du fermage, sont contraires à l'esprit partenarial et aux conclusions du Grenelle.
- l'**inscription** des éoliennes dans la nomenclature des installations classées est contraire aux conclusions du Comité opérationnel n°10 « Energies renouvelables ».

La FNSEA vous demande de retirer ces projets et tous ceux non cités ici qui dérogent aux conclusions des Tables Rondes du Grenelle. Notre souhait est de maintenir le climat de confiance qui a prévalu, malgré les difficultés extrêmes.

Les agriculteurs ne comprendraient pas que le texte proposé à la Représentation nationale trahisse notre volonté commune initiale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre haute considération.



Jean-Michel LEMETAYER

